

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE)

Instructions pour la présélection de candidatures

Ce sont les établissements universitaires ou les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) qui proposent les candidatures des étudiants ou des chercheurs étrangers.

Voici les étapes que vous devez suivre pour proposer les candidatures :

1. LA VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Lisez d'abord les règles pour vous assurer que le candidat est admissible au programme : portez une attention particulière aux exigences de citoyenneté, de résidence et de domicile et à la période d'admissibilité au programme. Les candidats doivent respecter toutes les conditions d'admissibilité du programme. Une candidature présélectionnée par un établissement universitaire ou le Réseau Trans-Tech peut être déclarée non admissible par le Fonds si les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

2. PRÉSÉLECTION PAR UN ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS OU PAR LE RÉSEAU TRANS-TECH (POUR LES CCTT)

- Seuls les candidats présélectionnés par un établissement universitaire ou par le Réseau Trans-Tech peuvent présenter leur candidature.
 - Les responsables de la présélection des candidats doivent compléter le formulaire de proposition de candidature PBEEE. **Ce formulaire est disponible dans le portfolio FRQnet (cliquez sur Ancien portail) des responsables de la présélection sous l'onglet « concours disponible ».** Seules les personnes dûment identifiées du bureau de la coopération ou de la recherche de l'établissement concerné peuvent recommander une candidature au programme.
 - Pour inscrire un candidat, il ou elle doit avoir un compte FRQnet. Les responsables de la présélection devront inscrire les candidats et les candidates avec l'adresse courriel du compte d'utilisateur des personnes présélectionnés.
 - **IMPORTANT** : les responsables de la présélection des candidats doivent sauvegarder, valider et **transmettre** le formulaire « Proposition de candidature - PBEEE : 2026-2027 » avant le 23 octobre 2025 à 16h00.

3. LIMITE AU NOMBRE DE CANDIDATURES

- Les responsables de la présélection des candidats doivent consulter les règles pour connaître les quotas de candidatures de chacun des volets des programmes de soutien aux étudiants étrangers.

Mise à jour: 14 juillet 2025